

Mercredi 03 Juillet 2013 - n°656

Coopérations - Publication de

Economie - Rapport Duron : priorité aux investissements du quotidien

Economie - Décentralisation : La FVM tient ferme sa position

Economie - Pour l'égalité femmes-hommes

Education - Lancement des nouvelles écoles de formation des enseignants

COOPÉRATIONS



Publication de

La Fédération des Villes Moyennes (FVM) vient de publier « Coopérations en marche ! » dans sa collection « Bonheurs de Villes ». Ce livre a été dévoilé le 1er juillet 2013 par le président de la FVM, Christian Pierret, maire de Saint-Dié-des-Vosges, lors de la quatrième édition du Forum de l'action internationale des collectivités, qui s'est tenue au Palais des congrès de Paris. Cette présentation s'est déroulée en présence notamment de Michel Delebarre, président de Cités Unies France, de Médéric Petit, Délégué général du Forum, et de l'ambassadeur de la Côte d'Ivoire, Charles Providence Gomis, ainsi que des différentes autorités locales venues en délégation.

Des réalisations exemplaires

Réalisée avec le soutien du ministère des Affaires étrangères, « Coopérations en marche ! » présente une série d'actions sélectionnées pour leur caractère exemplaire et surtout reproductible, dans des domaines aussi variés que la gouvernance locale, l'éducation, le développement économique, l'agriculture, le numérique, l'eau et l'assainissement, le patrimoine, ou le tourisme. Elle atteste du dynamisme et de l'inventivité des villes moyennes et de leurs partenaires étrangers au service de la coopération décentralisée. Le livre met en valeur près d'une trentaine de coopérations décentralisées : Charleville-Mézières et Harar (Ethiopie) ; Anglet et Konna (Mali) ; Nevers et Mitrovica (Serbie) ; Albi et Abomey (Bénin) ; Vienne et Goris (Arménie) ; Boulogne-sur-Mer et Kodiak (Alaska-Etats Unis) ; La Rochelle et Pondichéry (Inde) ; Romans-sur-Isère et El Jem (Tunisie) ; Cholet et Boussé (Burkina Faso) ; Chambéry et Ouahigouya (Burkina Faso) ; Vandœuvre-lès-Nancy et Poa (Burkina Faso) ; Laval et L'axe Garango (Burkina Faso) ; Halluin et Nkong-Zem (Cameroun) ; Colmar et Limbé (Cameroun) ; Fougères et Somoto (Nicaragua) ; Cherbourg-Octeville et Coubalan (Sénégal) ; Saint-Dié-des-Vosges et Méckhé (Sénégal) ; Villefranche-sur-Saône et Kandi (Bénin) ; Le Grand Cahors et Lujan de Cuyo (Argentine) ; Niort et Atakpamé (Togo) ; Montbéliard et Zimtanga (Burkina Faso) ; Communauté d'agglomération de Castres-Mazanet et Guédiawaye (Sénégal) ; Le Grand Chalon et la Communauté des communes du Plateau (Bénin) ; Castres et Huye (Rwanda) ; Sens et Vyshgorod (Ukraine). Plusieurs pages sont consacrées à chaque initiative, illustrées par de nombreux commentaires avec des photos et des témoignages des acteurs concernés.

Des partenaires nombreux

En outre, une partie de l'ouvrage est consacrée à la présentation des missions de la Délégation pour l'action extérieure des Collectivités territoriales, et de l'Atlas de la coopération décentralisée du ministère des Affaires étrangères. Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, fait l'honneur de présenter les missions des Nations Unies en matière culturelle dans le cadre de la coopération décentralisée. Les directeurs généraux de l'Agence Française de Développement et de Cités Unies France ont profité de cette publication pour présenter aussi leurs missions respectives, aux côtés des villes moyennes et de leurs intercommunalités. L'ouvrage a été placé sous l'égide des Nations Unies (avec un partenariat avec le Centre régional d'information pour l'Europe occidentale – UNRIC dont le siège se trouve à Bruxelles). En tant qu'agents incontournables de l'action internationale des collectivités territoriales, les villes moyennes et leurs communautés veulent affirmer leur place dans le rayonnement international de la France et dans la construction de la solidarité entre les peuples. Pour en savoir plus :

http://www.villesmoyennes.asso.fr/fr/page_dossiers.php?ARB_N_ID=49&ART_N_ID=705#sthash.MUAATIB2.dpuf

ECONOMIE



Rapport Duron : priorité aux investissements du quotidien

Le ministre chargé des transports, Frédéric Cuvillier, a reçu jeudi 27 juillet dernier, les conclusions très attendues du rapport du député du Calvados, Philippe Duron (PS). Marqué par la rigueur budgétaire, ce document reporte la plupart des projets de lignes à grande vitesse, pour privilégier les transports du quotidien. La priorité donnée à l'investissement sur les réseaux ferroviaires secondaires donne partiellement satisfaction à la FVM, puisque cette ligne stratégique a été maintes fois réaffirmée par les maires des villes moyennes, auprès des pouvoirs publics, de la SNCF et de RFF.

Intitulé « *Mobilité 21 : pour un schéma national de mobilité durable* », ce document effectue ainsi un tri douloureux parmi plus de 70 grands projets, qui avaient été actés dans le précédent Schéma national d'infrastructures des transports (SNIT), mais pas forcément financés...

En effet, le précédent SNIT prévoyait pour 245 milliards d'euros de projets sur vingt-cinq ans, dont 88 auraient été prélevés directement sur le budget de l'État. Une vision devenue, avec la crise, parfaitement irréaliste, puisque les ressources actuelles ne permettent de dégager que 25 milliards d'euros. Des priorités sont donc à réaffirmer et des projets souvent importants pour l'aménagement du territoire sont en revanche remisés. État des lieux.

Exit les LGV

Parmi les mesures les plus importantes contenues dans le rapport Duron, figure le report à l'après 2030, pour ne pas dire aux calendes grecques, de la plupart des projets de lignes à grande vitesse (LGV). Exit donc les LGV Marseille - Nice, Paris - Normandie, Poitiers - Limoges, Montpellier - Perpignan, Bordeaux-Espagne ... Soulignant que « *c'est d'abord en confortant la qualité des réseaux que l'on répondra aux besoins prioritaires de la société* », le rapport met l'accent sur la « régénération » des infrastructures existantes, en particulier sur les ports et grands nœuds ferroviaires. En effet, « *une modernisation de l'existant permet souvent d'atteindre une performance quasi équivalente à celle d'une infrastructure nouvelle, pour un coût et une empreinte écologique bien inférieurs* ».

Entre 9 et 20 priorités

Deux scénarios économiques sont ainsi retenus : le premier est fondé sur des investissements compris entre 9 et 11 milliards d'euros et le second, plus optimiste, envisage un montant de dépenses compris entre 28 et 30 milliards d'euros.

Parmi les grands projets élevés au rang de premières priorités dans les deux scénarios, on ne trouve plus que deux lignes de train à grande vitesse, celle reliant Bordeaux à Toulouse, et la liaison Roissy-Picardie, ainsi que cinq tronçons autoroutiers.

Consulter le rapport

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Mobilite-21-pour-un-schema.html>

ECONOMIE



Décentralisation : La FVM tient ferme sa position

La FVM a été auditionnée le 26 juin dernier par l'Assemblée nationale, sur le projet de réforme de l'action publique et d'affirmation des métropoles. L'occasion pour les maires des villes moyennes, représentés par Christian Pierret, président de la FVM, maire de Saint-Dié-des-Vosges et Pierre Méhaignerie, maire de Vitré et président de Vitré communauté, de présenter à Olivier Dussopt, rapporteur du texte, leurs réserves et leur déception par rapport au projet.

Les élus des villes moyennes espéraient que le texte limite les échelons, réduise les chevauchements de compétences entre collectivités et simplifie le paysage institutionnel. Or selon eux, le texte « complexifie » et « recentralise ».

Complexification

Le texte ne simplifie pas, il crée des structures : métropoles, pôles ruraux d'aménagement, conférences territoriales, pacte de gouvernance, schémas. Non seulement il crée des échelons supplémentaires, mais il multiplie encore les structures existantes : en abaissant leurs seuils de création, il permet de créer plus de communautés urbaines (seuil à 250 000 au lieu de 400 000), plus de pôles métropolitains, 11 métropoles... Les élus des villes moyennes y voient un risque de creusement injustifié des inégalités, entre des territoires à « 25€ le citoyen », des territoires à « 45€ » (agglomérations) et des territoires à « 60€ » (métropoles). A enveloppe constante, la bonification de dotation des uns se fera au détriment des autres. Une inégalité financière difficilement acceptable pour tout élu de la République, de villes moyennes ou d'ailleurs.

Recentralisation

Étudié seul - sans les deux suivants qui devraient contre-balancer ce nouveau pouvoir donné aux régions et aux métropoles, ce texte présente également, pour Christian Pierret, un risque d'inégalité de traitement. S'il assujettit les territoires infra-régionaux à des schémas (quoique supprimés par le Sénat), il en exempte la métropole qui, elle, est invitée à rédiger ses propres schémas - fussent-ils en contradiction avec celui de la région. Pour Pierre Méhaignerie, il y a là un risque de chevauchement et pire, un risque d'incohérence entre les niveaux de décision. Selon lui, 2

métropole doit s'aligner sur les schémas régionaux.

Par ailleurs, ces schémas métropolitains doivent être établis avec les territoires voisins de la métropole, en particulier quand il s'agit d'emploi, de transport et d'enseignement supérieur, qui ne sont pas sans conséquences sur la vie des habitants même extérieurs aux limites administratives de la métropole.

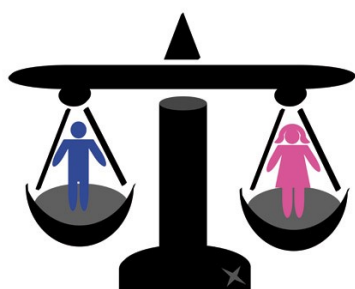
En conclusion, Pierre Méhaignerie a rappelé les dangers d'un « élitisme républicain » qui donnerait tout pouvoir à la noblesse que seraient les régions et les métropoles, et ferait des autres territoires un *tiers-Etat* en qui on ne place plus d'espoirs et à qui on réduit encore les chances de se développer. Tous les territoires ont un potentiel, pourvu qu'on leur laisse souplesse et flexibilité pour donner corps à l'initiative locale.

Message unanime aux rencontres des acteurs publics

Ce même message a été porté par Christian Pierret à l'occasion des rencontres des acteurs publics, le 2 juillet 2013. Lors de l'émission TV, il a rappelé que « la vraie décentralisation, c'est une décentralisation qui va loin, qui donne aux villes moyennes un rôle de pôles d'équilibre, non du béton pré-construit et des schémas définitifs ». « A vouloir faire plaisir à tout le monde, à force de compromis, on ne satisfait personne », a ajouté Françoise Larpin, de KPMG secteur public. Pour l'ensemble des intervenants, l'Etat cherche à compenser son désengagement financier par davantage de contrôles, des indicateurs, créant des lourdeurs que ce texte ne résout pas. Il occulte le rôle de l'Etat en région et la manière dont celui-ci s'immisce dans les procédures pour les ralentir. Pour Christian Bourquin, sénateur et président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, « Il existe des habitudes de travail, il est inutile de tout cadrer. Ce texte est à la fois trop précis et trop complexe. On ne peut pas mettre la vie locale dans une loi ».

Le texte sera à nouveau débattu à l'Assemblée à partir du 16 juillet. La FVM poursuit donc sa mobilisation.

ECONOMIE



Pour l'égalité femmes-hommes

La ministre des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a présenté en Conseil des ministres du 3 juillet, un projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui traite de manière transversale les questions portant sur l'égalité dans les institutions, les administrations, au sein de la famille, de l'entreprise, dans les médias ou les associations. La veille, le député de la Gironde, Vincent Feltesse a remis à la ministre des droits des femmes, son rapport intitulé : « Egalité femmes-hommes dans les territoires : état des lieux des bonnes pratiques dans les collectivités locales et propositions pour les généraliser ».

Un protocole cadre avec les associations d'élus

A l'issue de cette restitution, Najat Vallaud-Belkacem a signé avec sept associations nationales d'élus dont la Fédération des Villes Moyennes, un protocole cadre favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales.

Dans son préambule, ce protocole rappelle que « l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental inscrit dans la Constitution et dans les textes nationaux, européens et internationaux (...), mais qu'afin d'être pleinement accomplie, cette égalité ne doit pas être seulement reconnue dans les textes, mais elle doit être effectivement exercée et concerner tous les aspects de la vie politique, économique, administrative, sociale, culturelle et sportive ».

Le texte déplore les inégalités persistantes dans de nombreux domaines de la vie professionnelle notamment et propose des pistes d'action :

- lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge afin de créer les conditions d'une culture de l'égalité,
- promouvoir la mixité dans les filières de formation, d'apprentissage et les métiers ainsi que l'égalité des parcours professionnels et des rémunérations,
- soutenir l'égalité femmes-hommes et la parité comme un principe de modernisation de l'action publique.

Pour ce faire, les collectivités territoriales ont un rôle d'entraînement à jouer. Elles peuvent, dans leur domaine de compétence et en coopération avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs locaux entreprendre des actions concrètes en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

La politique de l'égalité est aussi un facteur de compétitivité, de croissance et d'emploi.

Les principes

Le protocole présenté par la ministre des droits des femmes et les présidents des associations d'élus affirme plusieurs principes que les signataires s'engagent à promouvoir :

- L'égalité des femmes et des hommes constitue un objectif transversal des politiques publiques locales.
- La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un objectif démocratique.
- Élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour parvenir à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- Mettre en œuvre une politique d'égalité entre les femmes et les hommes avec des objectifs déterminés et dans un cadre partenariat.
- Favoriser une démocratie paritaire.

Les modalités d'action

Les signataires prennent 14 engagements qui doivent se traduire dans leur politique sur le terrain par des actes tels que :

- Favoriser l'adoption de la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.
- Favoriser la parité dans la vie politique locale.
- Favoriser la prise en compte des principes de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'exercice des compétences locales.
- Mutualiser les bonnes pratiques.

Ce à quoi va contribuer la Fédération des Villes Moyennes.



Lancement des nouvelles écoles de formation des enseignants

C'était une promesse du candidat Hollande : la réforme de la formation des enseignants. Accessoirement, la quatrième réforme de la formation des professeurs en cinq ans... Alors que le projet de loi sur la refondation de l'école a été définitivement adopté par le Parlement, les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont dévoilé lundi 1^{er} juillet, lors d'un déplacement à Lyon, les nouvelles écoles pour professeurs, baptisées Espé (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) qui seront co-accréditées par les deux

ministères.

Exit les IUFM

L'objectif est d'axer le cursus des professeurs sur la pratique. Les IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) sont donc au cœur de la réforme, les Espé ayant vocation à les remplacer. « *Les Espé s'inscrivent en rupture avec les IUFM et tout ce qui a été fait précédemment* » a affirmé Vincent Peillon qui confie aux Espé la mission de rétablir une « *véritable formation professionnelle pour les enseignants* ».

En 2009, la réforme dite de la « masterisation » de Xavier Darcos avait élevé le niveau de recrutement des enseignants (à bac + 5) tout en supprimant l'année d'alternance, suscitant alors de vives critiques.

Autre changement majeur souligné par le ministre de l'Éducation, la formation sera assurée par des professeurs toujours en poste : « *Il y a dans les IUFM des professeurs qui n'ont pas enseigné depuis 15 ans* » a-t-il insisté. Et force est de constater que les réformes successives de la formation des enseignants, et notamment la « masterisation », ont conduit à écarter les formateurs en temps partagé au profit des universitaires et des professeurs IUFM à temps plein.

Théorie et pratique

Il y aura une Espé par académie, soit une trentaine au total. Dès la rentrée de septembre, ces écoles accueilleront environ 40.000 étudiants, futurs enseignants de la maternelle à l'université ainsi que les conseillers principaux d'éducation (CPE).

Les futurs enseignants seront formés simultanément aux connaissances académiques et professionnelles. Ils entreront progressivement dans le métier avec des stages. La durée du cursus est de deux ans.

Les étudiants des « masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) *, passeront le concours en fin de première année (M1). En deuxième année, les admis feront un stage à mi-temps dans une classe. Ils suivront en même temps des cours et prépareront un mémoire. Depuis la réforme de la « mastérisation », la formation des enseignants comportait deux années de master et une année de stage sous statut de fonctionnaire stagiaire.

Une année de rodage

Cette réforme soulève déjà des résistances dans le monde de l'éducation où certains regrettent que les Espé soient intégrées, comme les IUFM, aux universités, les privant ainsi d'une autonomie pédagogique. Ces craintes alimentées par les difficultés à faire travailler ensemble universités, futurs ex-IUFM et rectorats. Sans compter les incertitudes sur le financement des Espé qui dépendra des contributions de chaque université organisatrice des masters destinés à former des enseignants. Alors que certaines universités se sont récemment déclarées au bord de la faillite, on peut se demander si la formation des enseignants sera leur priorité.

D'autres voix s'élèvent encore pour dénoncer le risque d'un « affaïssement du niveau de connaissances des enseignants » du fait que les étudiants devront à la fois préparer et réussir le concours, placé désormais au niveau du M1 (bac + 4), se former au métier et obtenir un master en deux ans, contre trois actuellement.

Inquiétudes que Vincent Peillon a tenté d'apaiser en insistant sur le fait que l'année à venir serait transitoire, qu'il y aurait des imperfections à la rentrée et que des ajustements interviendraient.

Le défi du recrutement

La gestion complexe de différentes populations d'étudiants, en cette phase de transition, va se combiner au défi du recrutement. Le ministre de l'Éducation nationale, qui a ouvert cette année quelque 43.000 places au concours, via deux sessions (22.100 postes pour le concours classique actuel, ouvert aux bac + 5 et 21.530 pour le concours dit « exceptionnel », ouvert aux bac + 4), risque de se frotter à la crise du recrutement. Une crise marquée dans le premier degré par des académies déficitaires et dans le second degré par des disciplines, telles que les mathématiques, affichant un nombre impressionnant de places non pourvues au Capes.

Les candidats reçus au premier concours, dernière génération de la « masterisation » feront, comme leurs prédécesseurs, leur rentrée face à des classes en tant que fonctionnaires stagiaires. Les admissibles au concours dit « exceptionnel » seront, pour leur part, à tiers temps en formation.

Seuls les étudiants inscrits en septembre 2013 en première année des nouveaux masters « MEEF » entreront dans le nouveau schéma de formation des enseignants, version Peillon. Ils passeront le concours à l'issue de leur première année et devront, en deuxième année, valider leur master tout en effectuant un service d'enseignement à mi-temps, rémunéré 1.700 euros brut. En rythme de croisière, 50 à 60.000 sont attendus dans les Espé, sur les deux années.

* 495 MEEF pour le second degré, déclinés par disciplines, et 35 pour le premier degré, par académies, avec quelques programmes spécifiques autour du handicap et du bilinguisme par exemple

AGENDA

Mardi 9 juillet – Paris

Réunion de la commission finances de la FVM

Mardi 16 juillet - Paris

Ondes URBAINES

Villes de France

4

